

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 04 Octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le quatre octobre deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : ARMAND Jean-Claude, ALLENOU-STOKES Kirsty, BEZIAT Patrick, BOUQUET Philippe, CHATELLIER Xavier, GRUVEL Yves, JAMMES Céline, LABADIE Olivier, LAPEYRE Andy, MARTORELL Virginie, TREUNET Fabienne.

Absents ou excusés : DE MONTFUMAT David, GUGLIERMOTTE Brice.

Secrétaire : BOUQUET Philippe

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Monsieur Philippe BOUQUET pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 Septembre 2021
2. Autorisation donnée à Mr le Maire de signer une convention pour le plan de relance – continuité pédagogique, appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
3. Acquisition parcelle B 197.
4. Décision Modificative N° 4 -
5. Acquisition parcelle B 787.
6. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau – Projet de désimperméabilisation de l'école – volet pédagogique et de communication.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) CONVENTION DE FINANCEMENT – APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de financement – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), dans le cadre d'un plan de relance et de continuité pédagogique.

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'un équipement numérique au sein de l'établissement du groupe scolaire Robert Fournier ;

Considérant l'engagement de la région académique de verser une subvention au titre de cette installation, conformément au règlement de l'AAP SNEE publié le 14 janvier 2021,

Considérant la nécessité de décliner les modalités de financement et de suivi d'exécution au sein d'une convention qui engage la Région Académique / Académie et la commune de Saint Jean de Cornies.

Considérant le coût total pour la collectivité sur l'ensemble du projet d'un montant de : 18 683.72 € dont subvention de l'Etat demandée d'un montant de : 7 850.00 €

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de convention de financement, présenté ci-dessus et annexée à la présente délibération,

3) ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION B NUMERO 197

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Madame Anne VATTÉ de vendre à la commune sa parcelle cadastrée section B numéro 197 d'une contenance de 569 m².

Par courrier en date du 31 août 2021, Madame Anne VATTÉ informe accepter la proposition de prix de la municipalité et valide la cession de son bien à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain de Mme VATTÉ au prix de 40 000 € ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

4) DECISIONS MODIFICATIVES N° 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / OPNI	Frais d'études	30 000,00
Total		30 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2128 / OPNI	Autres agencements et aménagements de terrains	30 000,00
Total		30 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter, à l'unanimité, La décision modificative N°4.

5) ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION B NUMERO 787

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Madame Marion CALMEIL de vendre sa parcelle cadastrée section B numéro 787.

Par courrier en date du 29 septembre 2021 adressé à Me Bernard PALUAN, nous avons proposé d'acquérir ce terrain pour la somme de 1 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain au prix de 1 € ;

6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU – PROJET DE DESIMPERMEABILISATION DE L'ECOLE - VOLET PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION.

M. Le Maire,

Vu la délibération en date du 07 juin 2021, concernant la demande de financement dans le cadre des travaux à réaliser au titre du projet de désimpermeabilisation de l'école, pour un montant prévisionnel de : 275 000 €,

Considérant la nécessité de compléter cette demande par le volet pédagogique et de communication, d'un montant prévisionnel de dépense de : 8 000 €,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré (à l'unanimité...) :

- donne son accord pour solliciter auprès de l'agence d'eau, une subvention la plus élevée possible au titre du volet pédagogique et de communication.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

La séance est levée à 20 h 46